

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 avril 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Marianne Giguère, conseillère associée  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE18 0541**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE18 0542**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE18 0543**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE18 0544**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Puresphera inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de collecte, de transport et de traitement des appareils contenant des halocarbures provenant des écocentres et des cours de voirie, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 846 184 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16707;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1187035001

---

**CE18 0545**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser d'une dépense additionnelle de 2 673 281,67 USD \$, taxes incluses, (3 435 380,80 CDN \$, taxes incluses) pour la transposition logicielle du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) ainsi que pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de la RAO du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 5 mai 2018 au 4 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Northrop Grumman Systems International Trading inc. (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 118 690 USD \$ à 5 791 971,67 USD \$, taxes incluses ;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant no 3 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems International Trading inc.;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service des TI de 77 700 \$ au net pour 2020, de 94 600 \$ au net pour 2021, ainsi qu'un ajustement récurrent de 112 200 \$ au net à compter de 2022;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1180206001

---

**CE18 0546**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 154 535,46 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs de la Direction du greffe, dans le cadre du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, majorant ainsi le montant total du contrat de 714 777,54 \$ à 869 313 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1184145001

---

**CE18 0547**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 708 119,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux d'information électronique, dans le cadre du projet de jalonnement du stationnement, pour une période de 24 semaines, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 796 870,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16466;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1182968006

---

**CE18 0548**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Métal Duquet (1994) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition, la livraison et l'installation des équipements de services alimentaires au Biodôme de Montréal dans le cadre du projet Migration, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 619 201,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16573;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187575002

---

**CE18 0549**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 520 455,90 \$, taxes incluses, pour des travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) dans le cadre du contrat accordé à Ramcor Construction inc. (CG16 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 619 152,93 \$ à 3 139 608,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187900001

---

**CE18 0550**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 357 151,40 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et de feux de circulation, dans la rue Notre-Dame Est, de la 39<sup>e</sup> Avenue à la 52<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Viatek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 168 151,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1187231002

---

**CE18 0551**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 439 735,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de voirie, dans le boulevard Pitfield et la voie de service de l'autoroute Transcanadienne, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 334 235,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187231016

---

**CE18 0552**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 258 368,34 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans le chemin de la Côte-de-Liesse, d'un point à l'ouest de la Montée de Liesse à la rue Griffith, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Meloche, Division de Sintra, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 237 368,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 304401 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187231017

---

**CE18 0553**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 342 184,63 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Ceveco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 934 725,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6210;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187488002

---

**CE18 0554**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 512 512,01 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 166 512,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405516;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187231010

---

**CE18 0555**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 853 509,84 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage, dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 738 509,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417610;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1187231011

---

**CE18 0556**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 511 259,89 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout dans le boulevard Cavendish, sous le pont d'étagement de l'autoroute Côte-de-Liesse, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 456 259,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409620 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187231023

---

**CE18 0557**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 774 763,36 \$, taxes incluses pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Clark, de l'avenue Laurier à la rue de l'Arcade, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 237 763,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333002 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1187231013

---

**CE18 0558**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 892 074,08 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage, dans l'avenue Des Ormeaux, de l'avenue Éric au boulevard de Châteauneuf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 765 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 336201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187231014

---

**CE18 0559**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 135 313,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 965 313,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417615 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1187231019

---



**CE18 0560**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 289 051,94 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et les travaux de mise aux normes aux casernes de pompiers numéros 5, 43 et 53, situées respectivement au 75, rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie; au 1945, rue Fleury Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et au 310, Beaurepaire Drive, Beaconsfield, dans la ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à l'entreprise Trempo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 267 640,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5943;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1187541002

---

**CE18 0561**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 870 572,49 \$, taxes incluses, représentant 77,71 % du coût total du contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lacordaire, de la rue Chauveau à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 164 564,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 335601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1187231025

---

**CE18 0562**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 197 284,67 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des sentiers et terrasses du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à SAHO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 145 546,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00100-2T;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1185967001

---

#### **CE18 0563**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements électriques de moyenne tension à l'usine Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 732 520,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10253;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1180598001

---

#### **CE18 0564**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 974 320,69 \$, taxes incluses, représentant 99,3 % du coût total du contrat, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle à la piscine intérieure René-Goupil située au 4250, rue du parc René-Goupil, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 014 917,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5949;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1180652001

---

**CE18 0565**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 608 680,52 \$, taxes incluses, pour les travaux de déconstruction et de décontamination de l'îlot Saint-Thomas, dans le secteur Griffintown de l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pro-Jet Démolition inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 345,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5941;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1185374001

---

**CE18 0566**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois contrats, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'expertise, de gestion de changement et d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16558 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Services d'expertise d'affaires pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	566 251,88 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 2 - Services de gestion du changement pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	710 545,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	Lot 3 - Services d'optimisation opérationnelle pour la modernisation des activités judiciaires de la cour municipale	465 648,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1187812001

---

**CE18 0567**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de cession entre Provencher Roy urbanisme inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., auquel intervient la Ville de Montréal, et par lequel Provencher Roy urbanisme inc. cède à Provencher Roy + Associés Architectes inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels accordé par la Ville lors du conseil municipal du 25 septembre 2017 (CM17 1244), le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1187280001

---

**CE18 0568**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à la seule firme soumissionnaire Ethnoscop inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques, dans le cadre de travaux d'infrastructures et d'aménagement de la rue Saint-Paul, phases 1 et 2 , pour une somme maximale de 345 156,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16594;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1184804001

---

**CE18 0569**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Ethnoscop inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16680;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements, des services centraux et des villes reconstituées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1184804002

---

**CE18 0570**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en maintien de circulation, gestion des impacts et en communication de chantier pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, pour les contrats et les sommes maximales inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16584;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Contrat</b>
IGF Axiom inc.	3 699 964,49 \$	1
Les Consultants S.M. inc.	2 888 401,95 \$	2
Axor Experts-Conseils inc.	875 362,16 \$	3

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1184139001

---

**CE18 0571**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer l'auscultation et l'évaluation de 30 stations de pompage d'égouts du réseau secondaire, pour une somme maximale de 574 426,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16396;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1187931001

---

**CE18 0572**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Arkéos inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 900 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16774;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1184426006

---

**CE18 0573**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention, de gré à gré, pour l'année 2018-2019, renouvelant le contrat de services professionnels par lequel Me Marc Lalonde de Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élus et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 63 466,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 17-15725, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1184320002

---

**CE18 0574**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser un montant additionnel de base de 1 301 686 \$ pour lequel la contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) est de 678 397 \$ et celle de la Ville de Montréal est de 623 289 \$ au contrat octroyé à Aecom (CM16 0238) pour la réalisation de plans et devis du projet intégré d'un service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX) du tronçon montréalais, majorant ainsi le montant du contrat de 9 074 807 \$ à 10 376 493 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser un ajustement à la hausse, en prévision du démarrage des travaux, du montant figurant au bordereau de soumission du mandat d'accompagnement technique au chantier de 173 863 \$, pour lequel la contribution de l'ARTM et de la Ville de Montréal est de 121 704 \$ et 52 159 \$ respectivement, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1187310002

---

**CE18 0575**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB Pie-IX), afin d'établir les modalités pour la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet;
- 2 - d'autoriser la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1187310001

---

**CE18 0576**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 entre la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications à la suite de l'ajout d'une participation financière de 351 500 \$ provenant du ministère, portant le montant total de l'Entente de 39 791 500 \$ à 40 143 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1187666001

---

**CE18 0577**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Emmanuelle Claisse et de M. Jean-Noël Lecerf un terrain vacant constitué du lot 1 977 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 396,7 mètres carrés, ayant front sur l'avenue du Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1185840001

---

**CE18 0578**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Stéphanie Rousselle et de M. Alexandre Dannel un terrain vacant constitué du lot 1 389 097 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 800,5 mètres carrés, ayant front sur la 5<sup>e</sup> Avenue Nord, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1185840002

---

**CE18 0579**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Natalie Moskwyn un terrain vacant constitué du lot 1 977 260 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 836,1 mètres carrés, ayant front sur la rue Lauzon, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1185840004

---



**CE18 0580**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Hélène Gervais et de M. André Beauchamp un terrain vacant constitué des lots 1 991 069 et 1 977 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 669 mètres carrés, ayant front sur la rue Dauville, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1185840005

---

**CE18 0581**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Olivier Gaboriault Amar un terrain vacant constitué du lot 4 589 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 400,8 mètres carrés, ayant front sur la rue Mercier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Ste-Geneviève, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1185840007

---

**CE18 0582**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à Mme Georgia Nikoloulia, le lot 5 088 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 24,2 mètres carrés, en échange duquel Mme Georgia Nikoloulia cède à la Ville, le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 9 mètres carrés, lesquels sont situés à l'arrière de l'immeuble sis au 11951 à 11953, rue Pavillon, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, avec une soulte en faveur de la Ville au montant de 3 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'inscrire au registre du domaine public, comme ruelle, le lot 5 088 437 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1164501003

---

**CE18 0583**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1184435002

---

**CE18 0584**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022, un espace à bureaux d'une superficie de 9 158 pieds carrés, situé au 2<sup>e</sup> étage du 465, rue Saint-Jean, pour les besoins du Service de la performance organisationnelle, moyennant une dépense totale de 1 080 291,88 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de renouvellement de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1174565003

---

**CE18 0585**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2018 afin de la reporter au 31 décembre 2018, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1180515001

---

**CE18 0586**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de R.L. Franco International Fashions inc., pour une période de 8 ans 3 mois et 22 jours, à compter du 10 juillet 2018, un espace à bureaux d'une superficie de 6 940 pieds carrés, situé au 8930, boulevard Pie-IX, pour les besoins du PDQ 30 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 115 699,34 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1184565004

---

**CE18 0587**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par son ministre de l'Environnement et du Changement climatique agissant pour les besoins de L'Agence Parcs Canada, des terrains situés aux abords du bassin Peel pour y aménager une zone de chantier et d'entreposage de matériaux, pour une période de 20 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et la démolition de la rampe Brennan, pour une dépense totale de 415 693,38 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1177029005

---

**CE18 0588**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 830 000 \$ à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réalisation des Week-ends du monde en 2018;
- 2- de mandater le Service de la culture pour assurer le suivi du dossier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1187209001

---

**CE18 0589**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire afin d'étudier le potentiel des fiducies d'utilité sociale pour l'économie sociale ;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1187896001

---

**CE18 0590**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur de la rue Jarry Est, entre les rue Saint-Denis et Boyer, et de verser des bourses aux lauréats dans le cadre du PR@M-Artère en chantier ;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1181179001

---

**CE18 0591**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 \$ à Mode Avant-Première pour l'organisation d'une conférence le 10 avril suivie d'un salon de vente B2B les 11 et 12 avril 2018, dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition de l'événement Fashion Preview;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1183931004

---

**CE18 0592**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ à l'organisme Festival Mode & Design Montréal, pour soutenir la 18<sup>e</sup> édition du Festival Mode & Design Montréal 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1180018007

---

**CE18 0593**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Festival Fantasia, pour soutenir la 22<sup>e</sup> édition du Festival Fantasia 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1180018006

---

**CE18 0594**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 47<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1180018005

---

**CE18 0595**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'organisme Productions Nuits d'Afrique inc. pour soutenir la 32<sup>e</sup> édition du Festival international Nuits d'Afrique 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1180018004

---

**CE18 0596**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ au Festival international de jazz de Montréal inc., pour soutenir la 39<sup>e</sup> édition du Festival international de jazz de Montréal 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1180018003

---

**CE18 0597**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 325 000 \$ à Les FrancoFolies de Montréal inc., pour soutenir la 30<sup>e</sup> édition des FrancoFolies de Montréal 2018;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1180018002

---

**CE18 0598**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour soutenir la 9<sup>e</sup> édition du Festival Montréal Complètement cirque 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1170018009

---

**CE18 0599**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ au Club des petits déjeuners du Canada pour la réalisation du projet « Nourrir les enfants de Montréal », à même le budget 2018 de la Politique de l'Enfant;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1187497001

---

**CE18 0600**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 5 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1180335003

---

**CE18 0601**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1185304001

---

**CE18 0602**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1182518002

---



**CE18 0603**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - que la Ville cesse « d'auto-assurer » l'ensemble des membres des commissions des régimes de retraite visés par la résolution (CE06 1221) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018;
- 2 - que la Ville maintienne l'étendue de la protection prévue à savoir payer pour tout sinistre pour lequel les fiduciaires des régimes de retraite visés agissant dans l'exercice de leurs fonctions de fiduciaire, sont légalement tenus de payer à la suite d'une réclamation présentée contre eux, directement ou indirectement, pendant la période couverte en raison de dommages du fait d'un acte fautif commis avant ou pendant la période couverte;
- 3 - que dans l'éventualité où les commissions des régimes de retraite souscrivent ensemble à leur frais à une couverture d'assurance minimale de 50 M\$, la Ville rembourse annuellement pour une période de quatre ans le coût marginal encouru pour une couverture d'assurance additionnelle de 25 M\$, portant ainsi la couverture globale à 75 M\$;
- 4 - que le Service du greffe informe les six commissions des régimes de retraite de même que la Commission de la caisse commune de la décision de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1185057001

---

**CE18 0604**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renoncer à la succession de monsieur Jean Honnorat, comprenant des livres et des meubles de bibliothèque, d'une valeur globale de 4 770 euros, à la Bibliothèque de Montréal

Adopté à l'unanimité.

30.005 1181213002

---

**CE18 0605**

Vu la résolution CA18 13 0066 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 5 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de monsieur Michel Bissonnet à titre de représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1183269001

---

**CE18 0606**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la nomination de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, et Peter McQueen conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et de Mme Stéphanie Watt, conseillère de ville du district Étienne-Desmarteau de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à titre de membres du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour le mandat 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1187934001

---

**CE18 0607**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1 - de renouveler, pour une période de 3 ans, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :

- Mme Maryse Alcindor;
- Mme Isabelle Beaulieu;
- M. Bruno Bergeron;
- Mme Nicole Brodeur;
- M. Pierre-Constantin Charles;
- M. Viateur Chénard;
- Mme Ariane Émond;
- Mme Judy Gold;
- Mme Danielle Landry;
- Mme Hélène Laperrière;
- Mme Luba Serge;
- Mme Francine Simard;
- M. Arlindo Vieira;

2 - de nommer, pour une période de 3 ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires :

- M. David Hanna;
- Mme Marie-Claude Massicotte;

3 - de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1181079001

---

**CE18 0608**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique d'un lien nord-sud dans la cour Turcot et au-dessus des voies de l'autoroute 20 et des voies du CN qui relirait les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud–Ouest;
- 2 - d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour accompagner le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) dans la définition des critères et l'élaboration d'un concept d'aménagement de bassins de rétention visant à recueillir les eaux pompées de la nappe phréatique prévue dans le cadre du projet Turcot et les eaux de ruissellement du grand parc urbain à implanter dans la cour Turcot;
- 3 - d'autoriser une appropriation de 120 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études associées à des mesures ou à l'élaboration d'outils visant l'augmentation de la part modale du vélo;
- 4 - d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études d'avant-projet préliminaire et d'études techniques dans le cadre du projet de la rue des Pins;
- 5 - d'autoriser une appropriation de 2 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour la phase 2 dans le cadre du projet Sainte-Catherine;
- 6 - d'autoriser une appropriation de 1 577 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études techniques, de démarches d'acceptabilité sociale et les avants projets préliminaires pour la phase 3 dans le cadre du projet Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1187287001

---

**CE18 0609**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 631 900 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi qu'aux budgets du Service des technologies de l'information (STI) et du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) afin de permettre la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM en 2018;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du SPVM, du STI et du SMRA, pour les années 2019 et subséquentes, soit de 1 138 900 \$ au budget de dépenses de fonctionnement et de 466 000 \$ au budget de revenus, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1172748003

---

#### **CE18 0610**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 51 300 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement de la Direction générale pour procéder à l'achat de 60 Ipads Air 2 et 60 étuis pour les contremaîtres des arrondissements, dans le cadre du projet GDT-Mobile, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1187927001

---

#### **CE18 0611**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le règlement hors cour d'une action en acquisition de propriété et en dommages et intérêts intentée en Cour supérieure (500-17-094686-162) par Mme Jacqueline Goes contre la Ville de Montréal. Le règlement hors cour prévoit la cession à la Ville par madame Goes d'une servitude réelle et perpétuelle pour fins d'utilités publiques afin de régulariser le passage et l'entretien d'une conduite d'égout pluvial appartenant à la Ville et située dans le tréfonds de la propriété appartenant à madame Goes, en contrepartie la Ville versera à Mme Goes la somme de 152 000 \$ avec intérêt au taux de 5% plus ses frais de justice au montant de 604, 09 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle pour fins d'utilités publiques aux fins du maintien de la conduite d'égout pluvial appartenant à la Ville et située dans le tréfonds de la propriété appartenant à madame Goes et dont la valeur est de 152 000 \$;
- 3 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, les chèques suivants:
  - Le premier au montant de 152 000 \$ plus intérêts de 5% calculés à compter du 25 mai 2016, et ce, jusqu'à la date d'émission du chèque;
  - Le deuxième au montant de 604, 09 \$ sans intérêt;

Les chèques pour ces montants devront être émis à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicommis* :

Alarie Legault, cabinet d'avocats  
507, place d'Armes Bureau 1210  
Montréal H2Y 2W8;

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1180326002

---

## **CE18 0612**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, 9105-3975 Québec inc., 9125-2346 Québec inc. et Syndicat de la copropriété- 795-1<sup>ère</sup> avenue Lachine pour un montant total de 427 000 \$ avec intérêts au taux légal, le tout représentant l'indemnité finale et totale de l'expropriation aux fins de régulariser l'aménagement d'une bretelle d'accès, prévoyant l'acquisition de deux terrains situés en bordure de l'autoroute 20 à l'intersection de la 1<sup>ère</sup> avenue, dans l'arrondissement Lachine, constitués des lots 4 594 309 et 4 594 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de même que l'acquisition de deux servitudes d'empiétement sur une partie des lots 4 594 310 et 4 594 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel qu'il appert sur les deux plans préparés par l'arpenteur-géomètre François Houle, le 16 juin 2016 identifiés comme étant les numéros 17 318 et 17 392 de ses minutes. La présente entente a également pour but de mettre fin aux deux recours intentés par 9105-3975 Québec inc. contre la Ville de Montréal en Cour supérieure sous les numéros 500-17-098356-176 et 500-17-098357-174;
- 2 - d'autoriser une dépense supplémentaire de 125 000 \$;
- 3 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques un chèque au montant de 427 000 \$ en capital auquel il faut ajouter les intérêts au taux légal de 5 % calculés à compter du 5 avril 2017, et ce, jusqu'à la date de l'émission du chèque;

Le chèque sera libellé à l'attention de Me Samir Saoudi en fidéicommis :

Me Samir Saoudi  
350 rue de Louvain Ouest, Suite 203-A  
Montréal QC H2N 2E8

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1180326001

---

**CE18 0613**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre Environnement Routier NRJ inc. afin d'obtenir le recouvrement de la somme de 104 025,84 \$, à parfaire, qui est due à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1187706001

---

**CE18 0614**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc., pour les travaux de construction du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1 (paddocks) et de rénovation des actifs autour du projet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 59 946 878,49, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20171253PUBCO.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1186807002

---

**CE18 0615**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination des personnes suivantes récipiendaires 2018 de L'Ordre de Montréal;

- M. Michel Chrétien, Commandeur
- M. Richard Pound, Commandeur
- Mme Louise Roy, Commandeure
  
- Mme Joséphine Bacon, Officière
- Mme Angèle Dubeau, Officière
- Hon. Marisa Ferretti Barth, Officière
- Mme Ratna Ghosh, Officière
- M. Jacques Girard, Officier
- M. Morton Minc, Officier

- M. Pascal Assathiany, Chevalier
- Mme Sabariah Binti Hussein, Chevalière
- Mme Anik Bissonnette, Chevalière
- M. Doudou Boicel, Chevalier
- Mme Nathalie Bondil, Chevalière
- MM. Victor Pilon & Michel Lemieux, Chevaliers
- M. Louis Vachon, Chevalier
- M. Jonathan Wener, Chevalier

Adopté à l'unanimité.

30.016 1187935002

---

**CE18 0616**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter en vertu de l'article 67 du Règlement sur les tarifs (exercice 2018) (18-002), l'ordonnance no 2 jointe au présent dossier décisionnel afin d'ajouter une promotion à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la saison 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1184368001

---

**CE18 0617**

Vu la résolution CA18 19 0079 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 12 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, présentation et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne;

- 3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170415007

---

#### **CE18 0618**

Vu la résolution CA18 19 0078 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 12 mars 2018;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation et adoption de projet, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison Mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost »
- 3 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1170415006

---

#### **CE18 0619**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;



de recommander au conseil municipal :

2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire 2019 d'un montant de 10,7 M\$.

	(M \$) base budgétaire 2018	budget 2019	budget 2020	budget 2021
Gouvernement du Québec	2,6	4,5	4,5	4,5
Ville	7,9	16,7	16,7	16,7
<b>Total</b>	<b>10,5</b>	<b>21,2</b>	<b>21,2</b>	<b>21,2</b>
Budget de fonctionnement additionnel		+ 10,7	+ 10,7	+ 10,7

Adopté à l'unanimité.

40.004 1183227001

---

#### **CE18 0620**

Vu la résolution CA18 240137 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 13 mars 2018;

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1187303003

---

#### **CE18 0621**

Il est

**RÉSOLU :**

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1184107003

---

**CE18 0622**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1187235001

---

**CE18 0623**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1187526006

---

**CE18 0624**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc de la Ferme-Sous-les-Noyers », l'espace public constitué du lot 2 191 065, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection de l'avenue Atwater et de la rue Jean-Girard, dans l'arrondissement de Ville-Maire.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1184426002

---

**CE18 0625**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Julie-Hamelin » l'espace public portant le nom usuel « parc Jean-Rivard » constitué du lot numéro 1 740 695 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans le quadrilatère compris entre les rues Deville et Jean-Rivard, la 2<sup>e</sup> Avenue et la ruelle située à l'ouest de la 7<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1184521002

---

**CE18 0626**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Jean-Paul-Mousseau » le parc situé du côté est de la rue De Champlain, au sud de la rue Logan, désigné par l'appellation usuelle « parc P.A.Q. Ontario numéro 38 » et constitué du lot 1 567 666 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1184521004

---

**CE18 0627**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer la promenade Lionel-Boyer, reliant le boulevard Angrignon à la rue Allard et constituée du lot 3 002 750 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1184521003

---

**CE18 0628**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « parc du Pied-du-Courant » le parc Bellerive situé du côté sud de la rue Notre-Dame Est, entre les prolongements vers le sud des rues Fullum et Poupart, et constitué du lot 1 424 887 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1184521005

---

**CE18 0629**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer les prolongements des avenues Trans Island, Mountain Sights et de Courtrai ainsi que celui de la rue Mackenzie pour les parties du lot 6 049 219 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ces prolongements sont situés dans l'axe de chacune de ces voies publiques existantes, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1184521006

---

**CE18 0630**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE18 0421 approuvant un projet de protocole d'entente de prêt de service par lequel la Ville de Saint-Jérôme prêtait les services de M. Danny Paterson, pour occuper un poste d'inspecteur-chef à titre de conseiller stratégique, au Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 3 avril 2018 au 2 avril 2020, afin d'annuler le prêt de service de M. Danny Paterson.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1185138002

---

**CE18 0631**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de madame Catherine Rousseau à titre de directrice Amélioration continue et architecture d'affaires, dans la classe salariale FM10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 19 avril 2018 ou à une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal.
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1187520002

---

**CE18 0632**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de Me Claude Dussault à titre de directeur des poursuites pénales et criminelles, dans la classe salariale FM11 (121 904 \$ - 152 383 \$ - 182 861 \$) à compter d'une date à convenir entre les parties à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai 2018, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal.
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1184506002

---

**CE18 0633**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport du greffier relatif à la formation suivie par tous les membres du conseil municipal et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection du 5 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1183599002

---

**CE18 0634**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 27 mars 2018, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) .

Adopté à l'unanimité.

60.002 1183599003

---

**CE18 0635**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport annuel d'activités 2017 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1180132001

---

**Levée de la séance à 11 h 35**

70.001

---

Les résolutions CE18 0541 à CE18 0635 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville